

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU CALVADOS

COMMUNE de 14310 VILLERS-BOCAGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-106

Nbre de conseillers	: 20	Réunion du	4 décembre 2025
Nbre de présents	: 12	Convocation du	27 novembre 2025
Nbre de votants	: 14	Affichage du	27 novembre 2025
Pouvoirs	: 2		
Secrétaire de séance	: Madame Juliette HOUIVET		

Le jeudi 4 décembre deux mil vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame LEBERRURIER Stéphanie, Maire
Etaient présents : M. LE MAZIER, A. PREVEL, B. DELAMARRE adjoints, S. PIERRE, C. MARIE, Juliette HOUIVET, M. GUILLAUME, S. JOVIE SEVESTRE, R. SEVIN, L. YVRAY, O. MALASSIS
Absents non représentés : D. POTEL S. BRASIL, M. LARDILLIER, F. GUILLOCHIN, A. MARY, L. FLAMBARD
Absents représentés : A. SIMON donne pouvoir à B. DELAMARRE, M. GUYOT donne pouvoir à S. LEBERRURIER, Formant la majorité des membres en exercice.

Objet : ADMINISTRATION :

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 25 novembre 2025

Madame le Maire ayant communiqué au conseil municipal le compte rendu de la réunion du 25 novembre 2025

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ approuve le compte rendu du conseil municipal du 25 novembre 2025

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Stéphanie LEBERRURIER



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
COMMUNE de 14310 VILLERS-BOCAGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-107

Nbre de conseillers	: 20	Réunion du	4 décembre 2025
Nbre de présents	: 12	Convocation du	27 novembre 2025
Nbre de votants	: 14	Affichage du	27 novembre 2025
Pouvoirs	: 2		
Secrétaire de séance	: Madame Juliette HOUIVET		

Le jeudi 4 décembre deux mil vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame LEBERRURIER Stéphanie, Maire
Etaient présents : M. LE MAZIER, A. PREVEL, B. DELAMARRE adjoints, S. PIERRE, C. MARIE, Juliette HOUIVET, M. GUILLAUME, S. JOVIEN SEVESTRE, R. SEVIN, L. YVRAY, O. MALASSIS
Absents non représentés : D. POTEL S. BRASIL, M. LARDILLIER, F. GUILLOCHIN, A. MARY, L. FLAMBARD
Absents représentés : A. SIMON donne pouvoir à B. DELAMARRE, M. GUYOT donne pouvoir à S. LEBERRURIER, Formant la majorité des membres en exercice.

Objet : Gestion déléguée de l'exploitation du marché forain communal : choix du prestataire

Vu la délibération du 26 mai 2025, relative au choix de reconduire le principe d'une gestion déléguée du marché forain.

Une consultation simplifiée a été lancée conformément à l'article L 1411-12c du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) : deux entreprises ont remis une offre.

Madame le Maire rappelle qu'en vertu de l'article L 1411-5 les rapports de la Commission de Délégation de Service Public ont été transmis aux membres de l'assemblée délibérante dans les délais impartis.

Les principales caractéristiques du marché sont les suivantes :

- Durée du contrat : 5 ans, pouvant être résilié par la Ville.
- Redevance annuelle versée par le déléataire : redevance annuelle forfaitaire fixée à mille sept cent cinquante euros (1 750 €) révisable, à laquelle s'ajoute une redevance égale à 20 % du résultat net déduit du report déficitaire éventuel.

Les trois options ci-dessous figuraient dans le dossier de consultation :

- a) Organisation d'opérations d'animation et de communication,
- b) Réalisation d'un inventaire diagnostic relatif à la mise aux normes techniques et d'hygiène du site du marché,
- c) Refacturation de l'électricité.

Madame le Maire informe, qu'après analyse des deux offres, la proposition de la société SAS Les Fils de Madame GERAUD s'avère être la mieux disante.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Délibération n°2025-107– page 1

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 Rue Arthur le Duc, 14000 Caen ou par voie dématérialisée via l'application « Télerecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de la date de publication dans un journal officiel de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

REÇU EN PREFECTURE

le 85/12/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-014-211407523-20251204-DELIB202510

- **DECIDE** d'agréer l'offre de la société SAS LES FILS DE MADAME GERAUD dans les conditions susmentionnées ;
- **RETIEN** les trois options ci-dessus mentionnées dans les conditions précisées au contrat ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le contrat afférent et à effectuer toutes les démarches nécessaires.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Stéphanie LEBERRURIER



✓